



REPUBLIQUE DE COTE
D'IVOIRE
Union- Discipline- Travail



MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION
SOCIALE



CONFERENCE
INTERAFRICAINNE DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

**MOT D'OUVERTURE DE Me ADAMA KAMARA
MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION
SOCIALE**

**REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE DES EXPERTS DE
LA CIPRES RELATIVE A L'ELABORATION DES LIGNES
DIRECTRICES SUR LA COUVERTURE SOCIALE DES
TRAVAILLEURS DE L'ECONOMIE INFORMELLE**

Lundi 14 novembre 2022

**Monsieur le Président de la Commission de
Surveillance de la CIPRES,**

Madame le Secrétaire Exécutif de la CIPRES,

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
d'Administrations Publiques et des Organismes
de Sécurité Sociale,**

**Mesdames et Messieurs les membres du Comité
d'Experts,**

Chers participants,

**Chers amis de la Presse Nationale et
Internationale,**

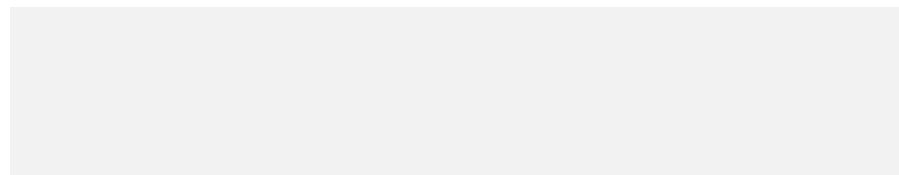
Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole à l'occasion de cette réunion extraordinaire du Comité d'experts relative à l'élaboration des lignes directrices en matière d'extension de la couverture sociale **des travailleurs de l'économie informelle**.

Je voudrais donc saisir l'opportunité que m'offre cette auguste tribune pour vous adresser les chaleureuses salutations de **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire**, qui se réjouit de la tenue de cette importante rencontre visant à apporter des **réponses innovantes** à l'une des priorités de **son action de développement économique et social**.

Qu'il me soit également permis d'adresser au **Président de la Commission de surveillance de la CIPRES**, à **Madame le Secrétaire Exécutif de la CIPRES**, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la Conférence, les félicitations du Gouvernement ivoirien pour les recommandations formulées à l'endroit des pays membres de la Conférence en vue d'amorcer les avancées remarquables réalisées ces dernières années en vue de l'extension horizontale et verticale de la couverture sociale au sein de nos Etats.

Enfin, je voudrais individuellement remercier les Directeurs Généraux ici présents, pour votre présence à cette réunion extraordinaire du Comité d'Experts ; Ce qui témoigne du grand intérêt que vous accordez à ce sujet.



Monsieur le Président de la Commission de Surveillance de la CIPRES,

Madame le Secrétaire Exécutif de la CIPRES,

Chers membres du Comité d'Experts,

Comme vous le savez déjà, l'économie dite informelle occupe une frange importante de la population active dans nos Etats respectifs avec, notamment 90% de la population active concernées et exposées aux risques sociaux de toutes sortes.

La question de fond est de savoir comment apporter des réponses appropriées et adaptées en matière de protection sociale pour répondre aux besoins des acteurs de ce secteur complexe, évanescent et en perpétuelle croissance ?

Plus qu'un droit, l'extension de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel peut être, que dis-je, doit être considérée d'emblée comme une question de justice sociale et être au cœur de nos politiques publiques.

C'est donc pour corriger cette situation que nos Gouvernements réalisent des investissements conséquents afin d'étendre la protection sociale, à travers des stratégies et des actions d'envergure, en vue d'offrir à cette importante catégorie de la population longtemps restée en marge des dispositifs classiques de prévoyance sociale, des prestations sociales de qualité et spécifiques qui vont contribuer significativement à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Aussi, voudrais-je vous féliciter, **chers Experts de la CIPRES**, cette initiative salubre qui vise à doter les Etats membres de lignes directrices, de normes, d'orientations stratégiques, sur la couverture sociale des travailleurs de l'économie non formelle ; lesquelles doivent être adaptées à nos réalités et répondre aux attentes de la population cible.

A en juger la qualité, la responsabilité et la compétence des membres du Comité d'Experts qui sont dans cette salle, je reste convaincu que vos réflexions conduiront à des propositions constructives pour une couverture sociale plus inclusive, en faveur de nos très chers agriculteurs, commerçants, artisans et transporteurs, pour ne citer que ceux-là.

Monsieur le Président de la Commission de Surveillance de la CIPRES,

Madame le Secrétaire Exécutif de la CIPRES,

Chers membres du Comité d'Experts,

Sur la thématique de l'extension de la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle, je voudrais solennellement vous assurer de l'engagement plein de mon pays à mettre en œuvre les normes internationales en la matière.

En effet, la vision du **Président de la République de Côte d'Ivoire, SEM. Alassane OUATTARA**, sur la période 2021-2025, s'articule autour du programme intitulé « **une Côte d'Ivoire Solidaire** » qui place chaque Ivoirienne, chaque Ivoirien et toutes les populations vivant en Côte d'Ivoire, **au cœur de l'action de l'Etat.**

Il s'agit à travers ce programme, d'accélérer la transformation économique et sociale de notre pays, avec une participation plus importante de toutes les forces vives de la Nation, avançant ensemble en rang serré vers une Croissance plus inclusive, une Côte d'Ivoire meilleure, **Une Côte d'Ivoire Solidaire**.

Au nombre des mesures et actions concrètes mises en place pour la couverture sociale des travailleurs de l'économie informelle, il me plaît de citer la généralisation progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU) et l'institution du Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) que le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale vous présentera en détail dans quelques instants.

Pour les prochaines années, l'enjeu majeur est de parvenir à une «**Côte d'Ivoire encore plus solidaire**» où la croissance économique est mieux partagée et assure la réduction de l'incidence de pauvreté ainsi que les écarts de revenus entre les pauvres et non pauvres.

La création d'emplois productifs et décents dans ce contexte demeure le meilleur moyen pour favoriser l'équité et le partage de la richesse créée.

La mise en place du régime social des travailleurs indépendants et de la CMU s'inscrit donc dans cette optique.

Toutefois, je voudrais appeler votre attention sur le fait que l'instauration de dispositifs de sécurité sociale dédiés aux travailleurs du secteur informel et aux membres de leurs familles n'emporte, ipso facto, leur adhésion.

Le principal défi à ce niveau demeure la sensibilisation de la population afin de porter à leur connaissance les avantages de ces nouveaux instruments, de vaincre leur méfiance vis-à-vis des administrations et de susciter leur affiliation progressive, en vue de la montée en charge de ces nouveaux régimes.

A ce titre, j'ai initié depuis plus d'une année, des actions d'information, de communication de proximité et d'éducation au civisme social à l'attention des populations résidentes en Côte d'Ivoire, dénommées "**la Ronde du Social**" que je conduis personnellement dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire avec les Dirigeants des Organismes de sécurité sociale.

Le second défi, et non des moindres, est de parvenir à des niveaux satisfaisants de recouvrements des cotisations.

Il s'agit d'approfondir les réflexions à l'effet de proposer des mécanismes de collecte des cotisations adaptés au mode de fonctionnement et à la psychologie de ces travailleurs du secteur informel, voire de mettre en place des mécanismes de prélèvements à la source inodores et moins pesant pour les assurés.

Monsieur le Président de la Commission de Surveillance de la CIPRES,

Madame le Secrétaire Exécutif de la CIPRES,

Chers membres du Comité d'Experts,

C'est sur cette présentation sommaire des importants chantiers que mènent le Gouvernement ivoirien pour la couverture sociale des travailleurs de l'économie informelle de notre pays que je voudrais clore mon propos en attendant de vous retrouver après demain au 4^{ème} Forum international sur la retraite dans la zone CIPRES, qui se tiendra du **16 au 18 novembre 2022, au Sofitel Hôtel Ivoire d'Abidjan.**

Je déclare donc ouvert la réunion extraordinaire du Comité d'Experts de la CIPRES relative à l'élaboration des lignes directrices en matière d'extension de la couverture sociale des travailleurs de l'économie informelle

Pleins succès à vos travaux.

Je vous remercie.